

Mardi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :  
A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.  
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

# LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



PHIX :

46 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.  
Hors du département du Rhône,  
1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

Les bureaux du PRÉCURSEUR sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2° étage.

Lyon, 8 juillet.

On lit dans le Temps du 4 juillet :

« Au nombre des entreprises les plus hardies du ministère, il faut compter l'amortissement de l'esprit public. Tout le système est là, système du 13 mars, système du 6 juin, système du 11 octobre. Ce n'était d'abord qu'une tendance imperceptible ; on procédait par opposition : pour nous dégoûter des intérêts politiques, on nous saturait d'émeutes et d'émotions parlementaires ; on chassait la France du forum, en y faisant éclater un orage tous les jours. Ce premier succès obtenu, il s'agissait de se fortifier dans la position : le ministère s'est souvent fort à propos des manœuvres employées par M. Villèle ; on a fait moins de procès aux journaux, mais on a étendu la liste de ceux qui ont part aux fonds secrets ; les plus ardents ont passé dans d'autres mains, et voilà comment un beau matin le public a pu s'étonner, dans les 86 départements, de la soudaine conversion des feuilles les plus révolutionnaires. »

Les journaux indépendans de Paris ont dû relever vivement cette demi-révélation du Temps, et dès le lendemain le National, prenant fait et cause pour la presse départementale avec un empressement dont nous le remercions en ce qui nous concerne, publiait la note suivante :

Ce passage indique une révélation trop curieuse pour que le Temps n'éprouve pas le besoin de l'expliquer. Est-ce des anciennes conversions opérées par l'amortissement du juste-milieu que veut parler le Temps, ou de conversions nouvelles ? Le ministère fait moins de procès, dit le Temps, et étend les fonds secrets à un plus grand nombre de journaux. Il est vrai qu'il y a moins de procès, moins de saisies depuis quelques mois, et on attribue cela assez naturellement à ce que le jury se montrait de moins en moins complaisant. S'il y a un autre motif, le Temps doit à toute la presse réputée indépendante de dire ce qu'il sait, et nous croyons qu'il y sera invité de la manière la plus pressante par toutes les feuilles qui ne sont pas dans le secret et dont la curiosité a pu être piquée par cette demi-révélation.

Dans son n° du 6, le Temps répond ainsi à cette interpellation :

Plusieurs journaux semblent nous inviter à des révélations sur l'emploi que fait le ministère des fonds secrets. Ce n'est pas là, quoi qu'ils en disent, une question politique, mais bien une question judiciaire ; et nous n'avons pas prétendu nous porter dénonciateurs. Si l'on veut bien nous relire, on s'apercevra que la plupart des journaux avaient signalé avant nous les manœuvres auxquelles nous faisons allusion. Si nous avons reproduit ces accusations générales, c'est que des indiscretions ministérielles confiant à nos yeux les témoignages des journaux indépendans. En allant plus loin, nous sortirions du rôle de la presse, qui est la guerre aux abus, mais non point la guerre aux personnes. Ce ne serait plus de la polémique, ce serait du scandale.

Il est impossible que le Temps s'imagine avoir satisfait par cette note, nous ne dirons pas aux convenances, mais à l'obligation rigoureuse que lui imposait sa première allégation. L'obscurité de ses paroles fait ici un singulier contraste avec la précision de l'accusation qu'il avait portée bien plus contre la presse révolutionnaire que contre un pouvoir qui se fait gloire d'employer la corruption comme moyen de gouvernement, et qui se fait conseiller l'usage de la clé d'or du haut de la tribune parlementaire. Le Précurseur qui croit être une des feuilles les plus révolutionnaires, bien que personne n'ait aperçu en lui une soudaine conversion, bien qu'il ne se soit pas aperçu lui-même d'une trêve dans la guerre judiciaire que lui livre le parquet de Louis-Philippe est en droit de demander au Temps de dire sur quels renseignemens il a écrit sa dénonciation, ou au moins de formuler plus clairement l'objet de cette dénonciation.

Le Temps se retranche à tort derrière la crainte du scandale : si les journaux sont des hommes, ces hommes ont le droit d'exiger qu'on s'explique nettement quand on met en cause leur honneur personnel : si les journaux sont simple-

ment des institutions publiques, c'est un devoir de citoyen que de livrer au grand jour les détails qui peuvent instruire le public sur la moralité de ces entreprises ; c'est une obligation de conscience que d'avertir les intérêts que représente un journal de la trahison qui a été consommée contre eux. Jamais les journaux républicains n'ont repoussé aucun genre d'investigation, et il n'est pas un d'entr'eux qui n'eût honte de couvrir les plus intimes secrets de son existence de cette peur du scandale que le Temps invoque comme une protection pour eux.

Nous voudrions bien savoir d'abord quels sont ces journaux ardents révolutionnaires que les 86 départemens ont vu tout-à-coup se convertir : c'est une première information que le Temps ne peut nous refuser, car ce n'est là qu'un renseignement purement statistique. S'il se trouve (comme nous l'affirmons) que dans les 86 départemens pas un seul organe des doctrines républicaines n'a faibli dans l'accomplissement de sa tâche ; s'il se trouve que de mois en mois beaucoup de feuilles soient passées du libéralisme monarchique au républicanisme décidé ; si de celles qui ont rompu ainsi successivement avec la royauté d'août, pas une n'est revenue en arrière, le Temps sera convaincu d'avoir jeté fort légèrement une accusation très-grave, ou d'avoir commis une erreur assez singulière.

Cette erreur consisterait à avoir pris pour des feuilles révolutionnaires quelques-uns des journaux d'opposition monarchique qui restent dans les départemens. Si la monarchie avait employé ses fonds secrets à apaiser ses amis mécontents, la question serait tout autre, et, quoique nous ne puissions rien affirmer à cet égard et que nous nous en remettons entièrement aux allégations du Temps, nous dirons que cette hypothèse présente beaucoup moins d'in vraisemblance, car il est facile de définir un cas où les feuilles de cette couleur qui veulent la royauté à tout prix et quoi qu'elle fasse, devraient cesser toute opposition, en acceptant les compensations qui leur seraient offertes pour le sacrifice de cette opposition désormais inutile. C'est le cas où ces feuilles auraient acquis la conviction que le système du 11 octobre, ou du 13 mars, ou du 7 août, comme on voudra, est réellement une pensée immuable, et que son auteur est, comme il l'a dit lui-même, décidé à se faire broyer dans un mortier, plutôt que de rien changer à son système de gouvernement. Il est bien clair que ceux qui veulent la royauté à tout prix, ne peuvent faire aucune opposition dès qu'ils ont acquis cette conviction.

Quoi qu'il en soit de tout cela, nous n'avons pas besoin des insinuations du Temps pour être en garde contre les intrigues ourdies par le pouvoir pour étouffer la presse républicaine. Nous connaissons, avant sa révélation, celles de ces intrigues dont le Précurseur, entr'autres est depuis deux ans le constant objet, et nous savions que si l'on a renoncé à la corruption pour de bonnes raisons, on ne désespère pas d'arriver à des résultats équivalens par de petites brigues conduites avec assez d'adresse parmi les actionnaires même de notre journal, dont une partie, on le sait, persiste à rester au milieu de nous malgré ses opinions bourbonniennes. Notre devoir est de veiller sur ces trames ; mais les insinuations du Temps nous imposent l'obligation d'appeler les regards du public jusques sur ces détails d'intérieur, et désormais nous aurons soin de signaler tout ce qui se fera, sous un prétexte ou sous un autre, dans le but de ramener le Précurseur en arrière de la ligne qu'il suit aujourd'hui.

C'est là pour nous un devoir de position, en même temps qu'une garantie pour ceux qui attachent quelque intérêt à l'existence de cet organe indépendant des doctrines républicaines.

Le correspondant de la Gazette d'Augsbourg annonce que

connue, ou quelque nouvelle application de plantes indigènes quelconques. — Médaille d'argent.

Le terme de rigueur pour l'envoi des mémoires est le 1<sup>er</sup> janvier 1835.

Une enquête de médecins a été nommée en Angleterre, à l'effet de rassembler des matériaux pour une loi qui réglera l'âge où les enfans pourront être admis dans la fabrique. Une foule d'abus ont été dénoncés à l'autorité, et ces abus étonnent et affligent d'autant plus qu'en Angleterre, plus que partout ailleurs, on remplace avec facilité la main d'œuvre ordinaire par les forces motrices découvertes par les sciences. Beaucoup d'enfans, dès l'âge le plus tendre, dont la place devait tout au plus être sur les bancs des écoles, sont attachés à des travaux plus ou moins fatigans, pendant des journées de 10, 12 et 15 heures, par des parens chez qui l'intérêt étouffe tout sentiment du cœur. Aussi est-ce à cette barbare habitude qu'on attribue la quantité de phthisies pulmonaires qui désolent la Grande-Bretagne. Que d'intéressantes créatures, sacrifiées ainsi de bonne heure, sont gênées dans leur développement, croissent avec imperfection, s'éteignent prématurément, et souvent après avoir légué à leur frêle descendance le germe mortel du mal rongeur qui les a dévorées ! Il y a meurtre à assujettir à tout travail un enfant avant sa dixième année, et jusqu'à l'accomplissement de la quinzisième, il demande beaucoup de ménagemens. J'aime à croire que dans notre ville les chefs d'atelier et pères de famille sont trop humains, trop éclairés pour encourir le repro-

le gouvernement sarde n'accorde aucun brevet d'officier à tout homme qui a été vacciné. Il donne pour raison que la vaccine est une invention révolutionnaire.

Lorsque le ministère demanda aux chambres deux budgets, chacun comprit qu'il voulait s'affranchir pour un long terme de la tutelle parlementaire. Le ministère faisait le raisonnement suivant :

« La controverse politique se meurt, et il n'y a guère que la tribune qui l'alimente encore ; sans la tribune, la presse périrait d'inanition. Avec deux milliards à dépenser, des Bastilles à construire, plus de chambres, partant plus de journaux, on pourra gouverner à son aise. »

Cet avenir sonrait au pouvoir, mais nous pensons qu'il l'a trompé. Loin d'être un embarras pour un gouvernement artificiel, un parlement tel que le nôtre en est au contraire le meilleur support. Là où tout est dans le faux, gouvernement et chambres, là où le monde officiel est si différent de la société, il importe à la comédie gouvernementale qu'aucun acteur ne manque à son rôle, et que la fiction soit du moins complète, puisque ce n'est qu'une fiction.

Il en a toujours été ainsi. Il n'y a pas un seul mauvais gouvernement qui n'ait appuyé sa tyrannie sur quelque mensonge parlementaire. En Angleterre sous Cromwell, chez nous du temps de Napoléon, l'existence d'un sénat servile était l'indispensable auxiliaire du pouvoir absolu. Jamais Napoléon, sans ses législateurs muets, n'aurait pu satisfaire sa passion pour la guerre. Pour épuiser la nation d'hommes et d'argent il avait besoin de la fantasmagorie d'un consentement prétendu populaire ; il lui fallait des sénats-consultes pour dépecer la France, et des délibérations d'assemblées municipales pour faire main-basse sur les deniers communaux.

Le gouvernement du 7 août a usé largement de cette vieille recette gouvernementale. Nul n'a mieux compromis dans sa cause les pouvoirs d'origine populaire, ne les a plus habilement enchaînés par le sentiment de la complicité ; il s'en est même fait un mérite jusqu'à proclamer tout haut l'existence de cette conjuration.

Il y a donc de sa part beaucoup de légèreté et d'inconséquence à se réjouir intérieurement du silence de la tribune, à s'applaudir de la clôture des chambres, et à se croire plus fort depuis qu'il est isolé. Il y a surtout une fort grande erreur à s'imaginer que l'opposition nationale s'alarme du départ des députés, se croit en péril parce qu'elle n'a plus de hustings parlementaires et qu'elle est réduite à se manifester à la France dans les journaux.

La conjuration du 9 août est en cela dupe de son propre mensonge. A force de jouer au gouvernement populaire et de parader dans les rues et dans le parlement, sur les grandes routes, la conjuration a fini par croire un petit à la réalité de ces choses ; elle en est infatuée, fascinée ; elle vit avec béatitude dans ce monde officiel de complimens, de harangues et d'adresses, comme tous les pouvoirs y vivent jusqu'au jour de leur catastrophe.

Mais en dehors de cette fiction, il y a la société, le monde vrai où se placent les journaux et où s'agitent les questions nationales. Quand la tribune, telle qu'on nous l'a faite, se fait, la presse n'en est que plus à son aise pour parler à la France. La conjuration a nécessairement le dessous, étant obligée, sur ce nouveau terrain, de combattre à armes égales. Ici, point de trépigemens, point de clôture arbitraire, point d'ordre du jour motivé, point de ces argumens péremptoires qui condamnent la raison par assis et levé.

D'où vient cela, je vous prie ? De ce que la tribune est privilégiée et assermentée, tandis que la presse ne l'est pas. Que voulez-vous ? Lorsque le monde officiel n'est pas le monde vrai ; lorsque la société est d'un côté et les pouvoirs publics d'un autre, la fiction gouvernementale, qui tourne toujours dans le même cercle, s'alimente de ses propres erreurs, ne prévoit que les difficultés qui lui conviennent, ne résout que les questions qu'elle se pose ; la fiction gouvernementale, triomphante à la tribune, est déconcertée et battue quand c'est la presse qui lui répond.

La presse, dans tous les temps, interprète de la pensée sociale, a joui de cette supériorité qui appartient à sa position. La presse, et par là nous entendons toute espèce d'enseignement public : les journaux, les livres, les cours, les prédications, ont, dans tous les temps, triomphé des erreurs légales. Sans la presse, en effet, concevez-vous le progrès, et y aurait-il une seule réforme possible ? C'est que la presse, comme nous l'avons dit, relève de la société et s'adresse à elle.

Que votre tribune est mesquine et petite en comparai son,

## FEUILLETON SCIENTIFIQUE.

Cristallisation de quelques oxydes métalliques. — Fer cubique. — Questions de la société médico-botanique de Londres. — Factory-bill. — Nouvelles recherches sur le sang. — Pomme de terre du genre des oxalidées. — Papier hydrographique. — Introduction de la féculé dans la fabrication du pain.

M. Becquerel, à qui l'électro-chimie doit de si ingénieuses découvertes, vient d'y joindre celle de la cristallisation de plusieurs oxydes métalliques jusqu'ici amorphe pulvérulens ; il a pris pour dissolvant une solution de deutocide de potassine, d'où se sont précipités en cristaux très-bien terminés les oxydes de plomb, de zinc et de cobalt.

En cassant des plaques de fer fondu, M. Volher, chimiste allemand, a découvert des cubes de ce métal d'une régularité parfaite ; dans quelques fragmens ils s'alliaient avec d'autres cristaux de forme octaédrique, le cube et l'octaède, son dérivé, sont donc les formes propres au fer qui jusqu'alors s'était refusé à toute espèce de cristallisation.

La société médico-botanique de Londres vient de mettre au concours les questions suivantes :

1<sup>o</sup> Quelle substance pourrait-on substituer au mercure pour la guérison de la syphilis ou pour les maladies du foie ? — Médaille d'or.

2<sup>o</sup> Signaler des vertus médicinales dans une plante indigène peu

et qu'elle est bien proportionnée à ce petit monde légal dont vous êtes les colosses! Vous nous opposez en vain le témoignage des chambres et des collèges électoraux, comme si la presse n'avait pas vaincu tout cela, et d'autres puissances plus redoutables. La libre discussion qui a renversé le paganisme, détruit l'existence temporelle de l'église catholique, et enfin produit la révolution française, ne s'inquiète guère d'avoir affaire aux électeurs.

Mais puisqu'on la défie, au nom de cette dernière puissance, nous demanderons qui a détruit le double vote et qui a fait réduire le cens à 200 francs? C'est la révolution de juillet.

Mais qui avait préparé cette révolution? C'est la presse seule, dont les députés, dans leur résistance timide, et le peuple ensuite avec son dévouement et sa force, n'ont été que les instruments.

Dissertez donc à votre aise sur votre France légale et votre société de convention; cela ne nous touche ni ne nous ébranle; nous savons parfaitement ce que valent et combien durent ces fictions. (National.)

## AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 15 juillet, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 6 juillet.

Le moment approche où les événements vont se précipiter en Portugal vers une solution quelconque. Lorsque don Pedro est venu débarquer à Porto, il n'y avait personne qui ne crut que c'en était fait du règne de don Miguel, et que depuis Porto jusqu'à Lisbonne ce serait une marche triomphale pour l'armée constitutionnelle. Cependant la suite a prouvé que le peuple portugais était trop apathique pour saisir le moment favorable de briser sa chaîne.

Don Miguel avait su par la terreur arracher à ses sujets des subsides qui l'avaient mis à même de mettre sur pied environ vingt mille hommes. Avec cette armée, il a su jusqu'à présent contenir don Pedro dans les murs de Porto, et les troupes constitutionnelles n'ont pu faire des progrès dans l'intérieur du pays. Alors don Pedro a fait des efforts pour augmenter sa petite armée qui peut maintenant élever en tout à 14,000 hommes. Avec ces soldats qui sont tous bien disciplinés il va tenter enfin une descente plus près de Lisbonne.

On prétend que la nouvelle est parvenue à l'ambassade anglaise que le débarquement aurait été effectué à Villa-Nova de Fortunao, près le cap Marie. Cependant ce point est encore si loin de Lisbonne qu'on ne peut guère croire que ce soit là le point qui a été choisi pour lieu de débarquement. On prétend cependant que don Pedro en choisissant Villa-Nova pour faire débarquer une partie de ses troupes a eu pour but d'établir dans cet endroit un point d'attaque qui pourrait diviser les forces de don Miguel en forçant celui-ci à envoyer des troupes de ce côté afin d'empêcher les constitutionnels de pénétrer plus avant dans le pays, si tel est en effet le plan adopté par don Pedro, il n'est pas extraordinaire que le général Solignac ait refusé d'y donner son assentiment, et ait préféré se démettre de son commandement plutôt que d'en accepter la responsabilité. Car il est évident que d'après un tel plan don Miguel conservera encore tous ses avantages.

En effet, les constitutionnels en s'établissant à Villa-Nova forment les miguelistes à se diviser, mais ils se trouvent eux-mêmes contraints d'en faire autant, et comme ils sont encore bien inférieurs en nombre aux troupes de don Miguel, puisque celui-ci a plus de 22,000 hommes de troupes, tandis que don Pedro n'en a que 14,000 hommes, les miguelistes possèdent encore l'avantage du nombre.

Des nouvelles particulières de Portugal annoncent qu'on a fait croire dans l'armée que le départ du général Solignac n'était que momentané, mais qu'il reviendrait bientôt reprendre le commandement des troupes.

Ce bruit a trouvé peu de crédules parmi les troupes françaises, et son départ a produit parmi elles beaucoup de mécontentement.

On n'a pas encore reçu la nouvelle du débarquement de la comtesse de Lucchesi-Palli en Sicile. Quant à M. le comte de Lucchesi-Palli, on ne sait ce qu'il est devenu. On croyait, lorsqu'on avait appris son départ de La Haye, qu'il se rendait en Italie pour aller passer en Sicile. Mais maintenant on n'entend plus du tout parler de lui. On sait positivement qu'il n'est pas en Hollande; le gouvernement français soutient qu'il n'est pas en France et qu'il n'y est jamais venu, et l'on n'a trouvé ses traces ni en Allemagne ni en Italie.

M. Hope, le fils du célèbre banquier hollandais a disparu depuis 8 jours, et malgré toutes les démarches de ses amis pour connaître son sort, on n'a pu encore rien découvrir. Il y a huit jours il était allé à Frascati, où il avait perdu beaucoup d'argent; il y retourna le lendemain et il y fut plus heureux, car il y gagna 200,000 francs. Il se retira vers une

heure du matin, et depuis lors on ignore ce qu'il est devenu. La police a déjà fait des recherches qui jusqu'à présent ont été infructueuses.

Il règne en ce moment dans presque toute la France une épizootie sur les vaches. On porte le nombre de celles qui sont mortes à plus de 20,000. La ferme de Raincy qui appartient au roi en a perdu un grand nombre.

Il paraît décidé maintenant que M<sup>lle</sup> Duchesnois ne rentrera pas au Théâtre-Français, et qu'il ne sera pas donné suite à la lettre des auteurs classiques en faveur de cette actrice. On prétend même que cette lettre ne devait pas être publiée et que son apparition dans le *Moniteur* a occasionné beaucoup de mécontentement parmi les signataires.

On se rappelle qu'il y a peu de jours la *Gazette de France* a publié un long *factum* intitulé: *Les provinces de l'Ouest sous l'état de siège*; c'était un résumé fait avec plus d'adresse que de bonne foi, des actes de violence exercés sur les légitimistes. Le *Breton*, arrivé ce matin à Paris, publie la contre-partie de ce mémoire légitimiste, et fait connaître quelques-uns des méfaits des bandes de chouans dans les départements de l'Ouest.

Le congrès scientifique qui se tiendra à Caen depuis le 20 de ce mois jusqu'au 26, promet d'être intéressant et nombreux. Des sociétés académiques de Nantes, Poitiers, Evreux, etc., ont résolu d'y envoyer des députations. La société géologique de France y sera représentée par dix de ses membres, et plus de quinze antiquaires, chimistes et littérateurs de Rouen ont annoncé leur arrivée.

D'après les acceptations déjà reçues le 1<sup>er</sup> juillet, on compte que la réunion sera d'environ 80 français, et outre plusieurs anglais, on espère que quelques savants de l'Allemagne viendront à ce congrès qui comprendra six sections: géologie et minéralogie; sciences physiques, chimie et agronomie; histoire naturelle; littérature et philologie; archéologie et histoire; sciences médicales.

La ville de Bruxelles vient de contracter un nouvel emprunt de 4 millions de francs, au taux de 83 p. 100. Les obligations de cet emprunt ne porteraient aucun intérêt; mais la valeur représentative de l'intérêt serait distribuée en prime par la voie du sort aux obligations qui seraient remboursées en vingt ans par 20<sup>e</sup> d'année en année.

C'est sur le navire anglais *Osprey* que l'amiral Sartorius est arrivé à Brest. Obligé de faire une quarantaine de dix jours, il a renvoyé l'*Osprey* à Porto et finira sa quarantaine sur la corvette portugaise l'*Uranie*. A son départ, 3,000 hommes de troupes venaient de s'embarquer sur cinq bateaux à vapeur, sous le commandement de Villafior, pour faire une descente près de Lisbonne. Ces bateaux à vapeur étaient escortés par la flotte pédriste sous les ordres du vice-amiral Napier, qui a pris le nom de Pozzo di Carlos.

Le général Solignac voulait que don Pedro commandât cette expédition; mais l'ex-empereur a adopté de préférence l'avis de Saldanha qui croyait sa présence plus nécessaire à Porto. A la suite de cette discussion, le général Solignac a donné sa démission, et il revient en France sur l'*Africain*.

On nous donne pour certain qu'un cheik de Blida doit envoyer une caisse d'oranges à MM. de la chambre des pairs, afin de convaincre LL. SS. que les oranges mûrissent dans ce pays.

Le numéro d'hier de la *Tribune* a été saisi pour un article sur le voyage de la famille royale au château d'Eu.

Il vient d'être décidé dans le conseil des ministres que les travaux pour l'achèvement du port de Cherbourg seraient poussés avec la plus grande activité. Ils ont été commencés en 1782, il y a maintenant 51 ans, et ont coûté déjà 109 millions.

On estime que 30 millions au moins sont nécessaires pour l'achèvement de ce port.

La reprise des travaux ne peut pas commencer encore, puisqu'il n'y a point de crédits; mais dans le projet qui sera présenté aux chambres, il sera demandé des fonds suffisants pour que les travaux soient menés à fin dans le plus bref délai possible. On dit même qu'il ne serait pas impossible que les travaux fussent incessamment repris et que les dépenses de cette année seraient l'objet d'un crédit supplémentaire.

L'Autriche exerce sur les malheureux Polonais les mêmes rigueurs que le gouvernement français. Tous les réfugiés de cette nation qui se trouvaient en Galicie, viennent d'être transférés à Trieste, où on les embarque pour l'Angleterre.

Depuis quelques jours on voit dans Paris des Saint-Simoniens, arrivés tout récemment d'Orient et dont le teint est brûlé par le soleil de Constantinople.

P. S. Il a été question aujourd'hui d'une dépêche de Bayonne qui informait le gouvernement qu'un soulèvement général avait eu lieu dans les Algarves, après le débarquement de l'expédition de don Pedro, effectuée à 116 milles de Lisbonne.

La même nouvelle a été également reçue par Londres. Un courrier, venu de Turin ce matin, a apporté des dépêches qui ont nécessité une réunion immédiate à Neuilly du conseil des ministres. Le télégraphe a joué ensuite sur la route de Lyon.

— La plupart des armes prises après les journées de juin ne sont pas encore rendues à leurs propriétaires.

Il paraît, comme l'annoncent les journaux ministériels, qu'on sera plus exact envers les départements de l'Ouest, et que les fusils de chasse pris dans ces contrées vont incessamment être rendus. Cette promptitude de la part du ministère ferait supposer que la Vendée jouit d'une tranquillité parfaite.

Cependant une lettre du maire de Chollet, en date du 25 juin, qui nous arrive aujourd'hui, ne laisse aucun doute sur la position de ce pays; elle se termine ainsi: « Il n'est que trop vrai qu'il existe encore quelques bandes, que plusieurs d'entr'elles se livrent à des crimes atroces, et que la sécurité publique ne peut être complète. »

Le *Breton* de Nantes publie l'anecdote suivante qu'on aura peine à croire:

Le 28, un caporal du 46<sup>e</sup>, faisant partie du détachement resté à Bignon pour attendre le 33<sup>e</sup> qui doit le remplacer, étant venu conduire ses camarades jusqu'à Locminé, a été, en s'en retournant arrêté par des chouans qui l'ont mené toute la nuit, et puis vers les 4 heures du matin l'ont attaché à un arbre. Ils lui ont fait subir les plus horribles mutilations; ensuite ils l'ont détaché en lui disant: Si tu n'es pas content de cela, nous allons te tuer.

Le pauvre malheureux, abandonné dans ce triste état, eut encore la force de se traîner jusqu'au village prochain; on pense qu'il n'existera pas long-temps.

MM. de Brézé et Fitz-James sont priés de vouloir bien prendre note de ce fait.

Le *Breton* rapporte encore plusieurs exploits des champions légitimistes, qui, pour n'être pas aussi atroces, n'en sont pas moins dignes de toute la surveillance de l'autorité.

— St-Omer, 3 juillet. — Le général Harlé, commandant l'une des brigades du camp, est arrivé aujourd'hui.

Il est aussi arrivé un détachement de 15 gendarmes commandés par un officier: ces militaires seront attachés à l'état-major pour la police du camp.

Les troupes arriveront au camp du 15 au 20 juillet. Les régiments désignés sont le 8<sup>e</sup> et le 11<sup>e</sup> d'infanterie légère, les 5<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> de ligne, les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> batteries du 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

## Gribouaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

(Séance du 6 juillet.)

Suite de l'affaire des paroissiens de l'abbé Auzou.

La partie de l'enceinte destinée au public est occupée par un grand nombre d'habitants de Clichy. L'audition des témoins continue. Leurs déclarations ne présentent rien d'intéressant; plusieurs d'entr'eux, assignés à décharge, donnent des démentis formels aux dépositions des gendarmes. M. Carré substitut du procureur-général, soutient l'accusation à l'égard de tous les accusés. M<sup>e</sup> Dupont présente avec talent leur défense.

Le jury entre en délibération à 3 heures. Au bout d'une demi-heure, il rend une décision portant qu'aucun des accusés n'est coupable.

Leur acquittement est prononcé par le président. De bruyantes marques de satisfaction se manifestent dans l'auditoire.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Coalition des commissionnaires de roulage.

Depuis 1828 les commissionnaires de roulage sont unis entr'eux pour éviter toute espèce de concurrence; ils fixèrent une condition préalable à l'admission dans leur société; c'était le versement d'une somme déterminée par eux. Quoique ne satisfaisait pas à cette condition et continuait d'exercer séparément son industrie était frappé d'interdit. Aucun de ses confrères n'entraînait en relation d'affaire avec lui. Celui des associés qui manquait aux conventions était frappé d'une amende qui pouvait s'élever à trois mille francs. Tel est l'exposé de la plainte dressée au parquet contre plusieurs commissionnaires de roulage qui paraissent aujourd'hui devant la police correctionnelle sous la prévention d'avoir été les instigateurs et les chefs de la coalition: c'étaient MM. Dugas, Gautier, Levainville, Moreau-Bresson et Bourgeois, celui-ci maire du 5<sup>e</sup> arrondissement; les plaignants étaient deux commissionnaires qui avaient refusé d'entrer dans l'association et qui s'étaient portés parties civiles: MM. Durand et Perault.

Vingt témoins avaient été assignés, mais on n'en a entendu que cinq, les prévenus ayant déclaré dès le commencement des débats qu'ils reconnaissaient les faits à eux imputés et qu'ils n'avaient pas à nier ce qui selon eux était dans leur droit.

Le tribunal a renvoyé au vendredi 19 juillet pour les plaidoiries.

MM<sup>es</sup> Horson et Dupin jeune plaideront pour les prévenus; M<sup>es</sup> Plougoum et Marie pour les parties civiles.

rapproche de celle de la châtaigne. Ce végétal pousse des tiges rougeâtres, succulentes, à feuilles trifoliées, orbiculaires, comme les alléluya.

Le papier qui est vendu dans le commerce sous le nom d'*hydrographique* et sur lequel on peut écrire avec de l'eau ou de la salive, a été examiné par M. Chevalier. Il a reconnu qu'il était préparé avec une solution de sulfate de fer, qu'on le faisait sécher, et qu'ensuite on le saupoudrait avec la noix de galle en poudre fine, au moyen d'un tampon de coton; il dit que l'on peut préparer d'autres papiers avec des solutions et des poudres diverses, et qu'ainsi l'on peut se procurer des écritures de différentes couleurs.

C'est d'une lettre de M. Gannal à l'Institut que nous allons extraire les détails suivants sur la panification et sur le moyen d'introduire la féculé dans la fabrication du pain.

1<sup>o</sup> Les propriétés nutritives des substances végétales sont proportionnelles à la quantité de féculé, de gomme, de sucre ou d'huile qu'elles renferment. Ainsi le riz qui contient 80 à 85<sup>00</sup> de féculé est plus nutritif que l'orge qui n'en offre que 32<sup>00</sup>.

2<sup>o</sup> Contrairement aux idées admises, le gluten n'est pas nutritif; son rôle se borne dans la panification à former une espèce de réseau cellulaire qui s'oppose au dégagement des gaz et rend le pain plus léger; dans la nutrition, il a pour effet d'empêcher le passage trop rapide de la féculé dans l'estomac et le tube intestinal;

3<sup>o</sup> Dans la panification, la fermentation doit être seulement

vineuse; lorsqu'elle est acide, le pain est de mauvaise qualité, et c'est ce qui arrive presque partout où l'on emploie du levain conservé souvent pendant plus d'une semaine;

4<sup>o</sup> Le gluten ne subit aucune altération pendant la panification ni même pendant la digestion;

5<sup>o</sup> Pendant la panification, le gluten absorbe plus de trois fois son poids d'eau, et à la température de 55 degrés, il l'abandonne presque complètement tandis que c'est à cette même température que la féculé se combine à l'eau et se transforme en amidon;

6<sup>o</sup> Le pain confectionné avec des farines de bonne qualité doit contenir environ 50<sup>00</sup> de féculé, 17 de gluten et de ligneux, et 33 d'eau;

7<sup>o</sup> Pour faire du pain avec de la féculé de pommes de terre, il faut autant que possible le rapprocher de ces proportions, c'est-à-dire qu'il faut réunir à la féculé des farines qui contiennent proportionnellement une plus grande quantité de gluten ou de substances ligneuses que les farines de bonne qualité.

D'après ces principes, M. Gannal a fabriqué un pain dont un échantillon a été présenté à l'Académie; il a employé:

10 kil. farine à 25 f. les 159 kil.  
20 kil. féculé de pommes de terre à 24 f. les 100 kil.  
200 gram. sucre brut à 80 cent. le 112 kil.  
180 gram. levûre de bière à 50 cent.  
250 gram. sel à 50 c. le kil.  
11 litr. d'eau.

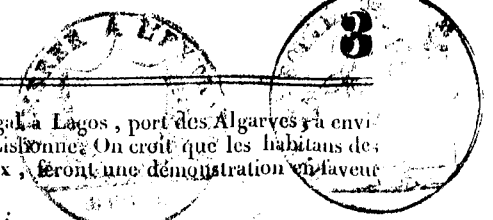
Il a obtenu 22 pains de 2 livres.

M. Gannal a présenté un autre échantillon de pain fabriqué avec:

Farine bise	10 kil.
Féculé de pomme de terre	20 kil.
Casonuade brute	250 gram.
Sel	250 gram.
Levûre de bière liquide	250 gram.
Eau	22 litres

Ce pain revient à 6 sous les 4 livres.

On prépare le soir avec les 10 kil. de farine et 8 litres d'eau la température ordinaire, une pâte que l'on n'emploie que le lendemain matin; on fait alors bouillir les 14 litres d'eau restant, on les verse sur la moitié des 20 kil. de féculé à laquelle on ajoute le sucre et le sel; on fait une pâte homogène qu'on laisse reposer pendant une demi-heure, après quoi on l'incorpore dans le pétrin avec l'autre moitié de la féculé. Ce mélange bien fait, on ajoute la pâte de farine préparée la veille, puis la levûre délayée dans une très-petite quantité d'eau: on travaille ensuite la pâte comme on le fait pour le pain ordinaire. La pâte ne doit pas être entièrement levée pour être enfournée et le four ne doit pas être aussi chaud que pour le pain ordinaire. La cuisson exige 3<sup>1</sup>/<sub>4</sub> d'heure, et le pain ainsi confectionné ne cède à aucun autre pour la légèreté, la blancheur et le goût. L. V. PARISER.



**Nouvelles.**

On nous écrit de Vichy : Jamais les buveurs d'eau n'ont été aussi nombreux que cette année; M. Prunelle, député et nouveau médecin des eaux vient d'arriver. On parle de construire un nouveau pont en fer, à une lieue environ au-dessus de celui que l'on vient de terminer; il servirait de jonction plus directe avec la route de Nîmes.

— Un superbe bateau à vapeur, le plus grand qui ait été construit jusqu'à ce jour en Angleterre, vient d'être lancé des chantiers de la Tamise. Le *Monarque* est destiné à faire la navigation entre Londres et Edimbourg.

On calcule que ce voyage s'effectuera en trente heures, et cette célérité offrira une économie de six heures sur le temps ordinairement employé par les bateaux à vapeur les plus rapides. Ce sillage éclipsa tout ce qu'on a pu produire jusqu'à ce jour; il dépassera de beaucoup la vitesse tant vantée des rails-road.

Voici les dimensions du *Monarque* : Plus grande longueur 206 pieds; largeur du pont, 57 pieds; largeur en dehors des rues, 55 pieds; profondeur de la cale, 18 pieds. L'extrême longueur du nouveau navire à vapeur est, à deux pieds près, celle du plus grand vaisseau de la marine britannique. Sa jauge est de 1,200 tonnaux. Il contiendra pour les passagers, 140 lits. A table, il y aura place pour 100 personnes. Ses machines sont chacune de la puissance de 200 chevaux. En somme, c'est le plus bel échantillon qui ait encore été offert en fait de bâtiments à vapeur.

— C'est, dit-on, un soldat de la ligne qu'appartient l'obligation de la ville de Paris qui a gagné la prime de 50,000 fr., échue au premier numéro sorti au dernier tirage.

— La *Gazette de Cassel* raconte que le 17 juin, le directeur de régence, Eggena de Fulde, se trouvant à table d'hôte, se permit de dire publiquement que la dernière assemblée des états avait commis une véritable infamie en mettant en accusation devant le tribunal suprême d'appel le ministre de l'intérieur et de la justice, attendu que l'assemblée avait à peine eu le temps nécessaire pour apprécier les divers chefs d'accusation. Tout le monde resta stupéfait, à l'exception du député Hagedorn de Stan, qui se leva et demanda à M. Eggena une explication qui se termina par une provocation en duel au pistolet de la part de M. Eggena.

Le duel a été accepté, mais ensuite il a été décidé par des arbitres que cette affaire d'honneur ne se terminerait qu'après la session.

— La question du mariage des prêtres va se trouver remise à l'ordre du jour à Paris. M. Leloup, prêtre attaché à l'église catholique française, a prévenu le maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, qu'il comptait réclamer son ministère pour la publication de ses bans. Si M. le maire le refuse, M. Leloup est décidé à pousser l'affaire jusqu'en cassation.

— Les incendiaires ont reparu dans le département de la Seine-Inférieure; ils ont choisi la commune d'Olliverville pour le théâtre de leurs exploits. Cinq incendies y ont éclaté en quelques jours; on est parvenu à saisir deux individus fortement soupçonnés d'en être les auteurs.

Trois incendies ont éclaté dans la Moselle, dans l'espace de quatre jours; on les attribue également à la malveillance.

A St-Loup de la Salle (Saône-et-Loire), le feu a été mis et a consumé plusieurs bâtiments; un individu qui avait fait assurer sa maison a été arrêté comme coupable de ce désastre.

— Un arrêté du nouveau préfet de la Vendée, M. Paulze d'Ivoy, a ordonné la radiation des registres du conseil municipal de Pouillé de la lettre que ce conseil avait adressée à M. l'évêque de Luçon, pour lui intimer que la commune de Pouillé ayant embrassé le schisme de Châtel et s'étant approprié l'église catholique, il eût à ne plus la regarder comme faisant partie de sa juridiction spirituelle.

— On lit dans l'*Indépendant*, journal de Cambrai : Vendredi dernier, un individu nommé *Tobie* se promenait sur la place du marché avec des mouvements d'impatience, et se parlant assez haut pour qu'on ait pu l'entendre. — N, i, ni, c'est fini, je veux aller en prison, c'est mon tempérament. — Passe un agent de police. — Ecoutez donc c'te, crie *Tobie*, conduisez-moi z'en prison. — Pourquoi cela? — Je veux y aller, c'est mon tempérament. — Mais je ne puis vous conduire en prison, puisque vous n'avez fait aucun mal ni contrevenu aux lois. — Ah! il faut tout ça, et ben attendez, faudra ben que vous me conduisiez en prison. — Au même instant, *Tobie* saisit un des grés amoncelés pour réparer le pavé et le lance vigoureusement dans la devanture de la boutique de M. Lesue, orfèvre; une des croisées avec deux carreaux tombe en éclats, plusieurs pièces d'argenterie sont bosselées; heureusement personne n'est atteint.

*Tobie*, après cette expédition, appelle tranquillement l'agent de police, et lui dit: c'te fois-ci tu vas me conduire en prison, j'espère? — Malheureux, comment as-tu osé commettre une action semblable, tu pouvais tuer quelqu'un? — Ça m'est égal, il faut que je casse, que je brise, c'est mon tempérament, et puisque tu n'as pas voulu me conduire en prison pour rien, tu m'y conduiras pour quel que chose.

*Tobie* est en prison, et on espère que son tempérament se calmera.

— M. le vicomte de Ménars, arrivant à Paris en chaise de poste, s'aperçut à son entrée dans un hôtel de la rue de Rivoli, qu'on avait enlevé de sa voiture une malle en cuir contenant des habits, du linge, un livre anglais rempli de belles gravures, un livre de prières relié avec beaucoup de luxe, plus une petite bourse renfermant 60 fr.

Les soupçons se portèrent sur le chiffonnier Chantelauze, âgé de 18 ans, surnommé le Petit-Poucet, et sur Marie Kaisac, fille publique, sa concubine. On retrouva chez Chantelauze une plaque en cuivre venant de la malle de M. de Ménars, et qui portait la lettre initiale M avec la couronne de vicomte; on découvrit aussi que, le jour ou le lendemain du vol, Chantelauze et sa concubine avaient dépensé une soixantaine de francs, c'est-à-dire la somme même qui devait être dans la bourse.

La fille Kaisac, condamnée à un an de prison par les premiers juges, subit en ce moment sa peine. Chantelauze, déjà condamné trois fois pour vol sous le nom de Petit-Poucet, a été, à raison de ces circonstances, condamné à quinze mois de prison. Il a interjeté seul appel devant la cour.

M. le président : D'où venait la plaque de cuivre qu'on a trouvée chez vous, et qui appartenait à M. de Ménars?

Chantelauze : Je l'ai trouvée en chiffonnant, mon état exige que nous soyons exposés à trouver des objets encore jetés dans les ordures des cuillers, des fourchettes, même des bols d'argent; c'est surtout aux portes des restaurants que l'on fait de bonnes trouvailles.

M. le président : Vous avez dépensé avec la fille Kaisac 60 fr. dont vous ne pouvez indiquer l'origine. Chantelauze : Cela vient des économies de mon épouse, qui en sa qualité de fille publique, fait des gains plus conséquents que moi.

La cour a confirmé le jugement. — Voici maintenant qui vous représente Edie Ochiltrie en personne, moins la barbe pourtant; ce gigantesque mendiant, l'intercalle de l'espèce, et qui s'appelle Baron, a été au service; il a sur le corps plusieurs condamnations aux fers et au boulet qu'il a toutes exécutées, dit-il, avec honneur; il est aussi en surveillance.

M. le président : Pourquoi avez-vous rompu votre ban? — R. Parce que je m'ennuyais, répond-il d'une voix de tonnerre. — D. Vous avez demandé l'aumône? — R. Faisait bien que je mange. — D. Il n'est pas permis de demander l'aumône. — R. Je le sais bien; après? — R. La loi punit sévèrement ceux qui rompent leur ban. — R. Je sais ça encore; après? — D. Connaissez-vous quelq'un à Paris? — R. J'en ai connu dans le temps; mais a pré-sent, bonsoir, plus personne. — D. Où logiez-vous? — R. On je pouvais. — D. Qui vous nourrissait? — R. Je demandais l'aumône: quand j'avais pas de quoi manger, eh bien! je jeûnais. La vie n'est pas déjà si longue; alors qu'importe de souffrir! Est-ce bien-tot fini?

Le tribunal a condamné Baron à six mois de prison. — Le *Constitutionnel de Loir-et-Cher* du 2 juillet contient ce qui suit :

On nous rapporte un crime qui présente des circonstances tellement incroyables, tellement atroces, que nous aimons encore à le révoquer en doute, bien qu'il nous soit attesté par une personne digne de foi.

Il y a peu de jours, un homme de Plessis-l'Échelle s'en retournait avec sa voiture, traversant la forêt de Marchenoir. Chemin faisant il rencontra plusieurs filles de sa connaissance qui voulaient un instant s'amuser à ses dépens. On en vint aux propos, puis aux injures, puis enfin aux voies de fait; mais les assaillantes étaient en force, elles se saisirent du voiturier, le terrassèrent, et l'une d'elles, la plus jeune, dit-on, proposa de faire subir à ce malheureux l'opération la plus ignominieuse et la plus atroce, ce qui fut aussitôt exécuté aux acclamations de cette même troupe. Elles se servirent pour cette barbare action d'une des faucilles qu'elles avaient apportées pour cueillir de l'herbe.

On ne dit point si la victime de ces nouvelles Éaménides a porté plainte.

Quant à nous, nous ne pouvons qu'appeler la sévérité de la justice sur un acte qui révoque la morale et l'humanité.

**Extérieur.**

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ITALIE. — *Bologne, 24 juin.* — Une circulaire du cardinal-commissaire extraordinaire aux légats fait connaître la réponse négative de Rome aux demandes très-modérées que les conseils provinciaux créés et nommés par le gouvernement même ont adressées au pape l'année passée. Rome ne veut pas faire de concessions. Comme les prêtres romains sont ignorants et ne s'occupent que de dominer et ramasser de l'argent, toutes les dispositions prises par l'administration sont rétrogrades. Quand l'état du trésor rend nécessaires des économies, au lieu de supprimer les mauvaises dépenses, on frappe les bonnes institutions, on chasse des emplois les séculiers : c'est ce qui vient d'arriver. Un ordre de Rome vient de supprimer la *commissione del Reno eil lorgo de l'Ingegneri*; cette commission, résidant ici, était un tribunal délibératif et administratif pour toutes les causes relatives à la grande rivière du Réno et de toutes les eaux des légations. Elle était composée d'un représentant de chaque province et d'un représentant de Rome. Il était présidé par le cardinal légat de Bologne; à la commission était joint un corps d'ingénieurs pour la direction et l'exécution des travaux nécessaires aux rivières et à l'écoulement des eaux. Cette nouvelle mesure est un grand malheur pour un nombre considérable de personnes, et surtout de la classe des ingénieurs, *periti agrimensori*.

Les persécutions, la mauvaise administration publique, la disette générale, ont fait naître ici l'idée, comme en Allemagne, d'émigrer en Amérique. Déjà plusieurs personnes et des familles entières vont partir pour la France, où elles s'embarqueront pour l'Amérique.

*Ancône, 26 juin.* — Un paquebot à vapeur est arrivé de Corfou avec des nouvelles du 20 juin. Les Grecs qui forment le noyau des troupes irrégulières de la Grèce et qui étaient sortis du territoire, y sont rentrés par suite de l'amnistie accordée à l'occasion de la fête du roi Othon.

Le sieur Carangi a été choisi par la régence de la Grèce pour aller au nom du roi remplir diverses missions auprès des cours protectrices de la Grèce, à la date des dernières nouvelles ils se préparent à partir.

Le roi Othon est parti de Nauplie pour aller visiter les îles de l'archipel et de là il se rendra à Smyrne où il rencontrera le prince héréditaire de Bavière, son frère.

BELGIQUE. — *Bruxelles, 3 juillet.* — Les troubles d'Anvers et de Gand produisent ici sur les gens paisibles le même effet que les forts détachés à Paris. C'est une armée terrible pour une opposition, que de représenter à la masse inerte, qui respecte dans tout gouvernement la garantie de l'ordre, que de représenter, disons-nous, un gouvernement comme perturbateur de la sécurité générale. Et les indices ne nous manquent point pour justifier cette redoutable accusation. D'abord l'enquête sur les événements d'Anvers est étouffée, et trois poursuites exercées à Gand restent sans résultats. La connivence ne saurait être niée par quiconque a vu les choses de près, et partout cette phrase du *Belge* a trouvé du retentissement dans l'indignation publique : « Le gouvernement n'a pas toléré les désordres; il les a ordonnés ! »

Si MM. Tielemans et de Robaulx sont élus à Grevenmacher et Soignes, l'opposition aura largement réparé ses pertes, et une nouvelle dissolution, en dépit de la constitution, qui défend de renouveler cette épreuve pendant une même période parlementaire, deviendra néanmoins fort vraisemblable.

Le roi se montre peu en public; il a été très-froidement reçu à Anvers lors de son dernier voyage.

ANGLETERRE. — *Londres, 4 juillet.* — Le *Pike* est arrivé à Falmouth et a apporté la nouvelle du débarquement de l'armée

constitutionnelle de Portugal. La Lagos, port des Algarves, à environ 116 milles au sud de Lisbonne. On croit que les habitants de Algarves, qui sont libéraux, feront une démonstration en faveur de don Pêdro.

— On lit dans le *Globe* : Le général Bourmont en quittant l'Angleterre était abondamment pourvu d'argent. Quels sont ceux qui l'emploient? D'où a-t-il tiré ses immenses ressources? Bien certainement ce ne sont pas les torys anglais qui les lui fournissent, et don Miguel n'a pas le sou!!

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* : *Vienne, 27 juin.* — Un courrier anglais à traversé notre ville se rendant en toute hâte à Constantinople avec des dépêches pour lord Ponsonby. Le gouvernement anglais désire que son ambassadeur ne se montre pas pour le moment aussi favorable à la cause de l'amiral Roussin, et qu'il laisse aux Russes le temps nécessaire pour se retirer honorablement, sans qu'on en vienne à aucune démonstration soit de sa part, soit de celle de l'amiral Malcolin.

La poste de Constantinople, qui arrive à l'instant, nous apporte la nouvelle qu'Ibrahim-Pacha est en pleine retraite avec son armée. Le 11 son quartier-général devait arriver à Koniah. La marche est lente à cause de la difficulté des chemins et de la pesanteur du matériel de guerre; il ne peut être fait que quatre lieues par jour. On croit que vers la mi-juillet Ibrahim-Pacha aura atteint la ligne de séparation du mont Taurus, et qu'immédiatement après les troupes de terre et de mer russes, qui se trouvent en core dans le Bosphore, effectueront leur départ pour lequel on fait déjà des préparatifs.

WURTEMBERG. — *Stuttgart, 28 juin.* — Dans la séance de ce jour, le député Duvernoy a dénoncé les vexations que se permettent les soldats envoyés à Tubingue, envers les habitants de cette ville qu'ils obligent à les servir, et à leur apporter leur repas quand ils sont de garde. Le ministre de la guerre promet de donner au commandant de la garnison les ordres nécessaires afin de faire cesser ces abus.

A la fin de la séance, le conseiller intime de Gerdegen a démenté les bruits que les malveillans répandaient sur les intentions du gouvernement, qui voulait, disait-on, clore la session et dissoudre l'assemblée des états aussitôt que le budget serait voté, et qui laissait en attendant plusieurs objets importants en souffrance, dont on aurait pu s'occuper pendant cette session. M. le conseiller a dit qu'il était autorisé à annoncer que si les travaux agricoles pendant la récolte rendaient l'absence de beaucoup de membres nécessaires, S. M. pourrait accorder un ajournement, mais que les séances seraient reprises après la moisson et qu'il n'était nullement question de dissolution.

HESSÉ ELECTORALE. — *Cassel, 29 juin.* — Il s'est élevé ici une vive discussion, le 27 de ce mois, dans la seconde chambre de nos états au sujet du refus du gouvernement de permettre au bibliothécaire Bernhardt, député de la ville de Diemestrom, de siéger dans cette chambre.

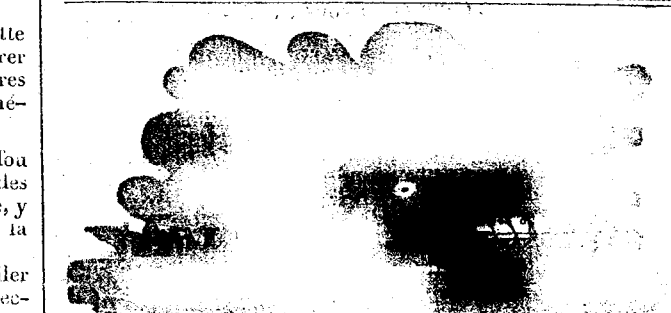
Le gouvernement motive son refus sur la nécessité que ce député reste à son poste, dans un moment où il s'agit d'améliorations dans la partie scientifique de l'établissement, et surtout pendant l'absence du directeur de la bibliothèque, auquel il a été accordé un congé de six semaines.

Plusieurs députés n'ont pas trouvé ces motifs de refus suffisants, et ont reproché au gouvernement de saisir tous les prétextes pour éloigner de la chambre les fonctionnaires patriotes, dont les lumières pourraient être si utiles pendant les délibérations.

Le commissaire du gouvernement a cherché à repousser ces imputations, et a établi que l'autorité ne faisait d'ailleurs qu'user d'un droit réservé par la constitution. Après de longs débats, la chambre a passé à l'ordre du jour.

On apprend aujourd'hui que M. Bernhardt a lui-même renoncé à la députation.

(1973) La sixième livraison des œuvres complètes du BUFFON et du CHATEAUBRIAND in 8<sup>o</sup> que publient Messieurs *Pourrat* frères éditeurs à Paris, est en vente. Ces ouvrages sont d'une trop haute importance pour que nous ne nous fassions pas un plaisir de les signaler aux amateurs de beaux livres, au moment surtout où le désir de former des bibliothèques semble remplacer un peu la politique et devenir le goût des hautes classes de la société. Les livraisons paraissent exactement de mois en mois, occasionnent peu de dépenses chaque fois et doivent encore contribuer à répandre ces ouvrages dans toutes les classes de la société.



(1932 7) A dater du 2 juillet 1833, LES RAOUBOIS À VARENNE Pour Beaucaire Partiront à 4 heures du matin. Les départs continueront de deux ours l'un, soit tous les jours PAIRS. Les prix des places est fixé à 25 f. Les bureaux sont quai de Retz, n. 42.

avis. (1565) M. AGUETTANT, pharmacien, place de la Préfecture, n. 13, donne avis : que nombre de malades, venant chaque jour sans ordonnance demander des médicaments qui pourraient leur nuire, il a pensé faire plaisir au public, et rendre service à l'humanité, que dès ce jour, de quatre à six heures du soir, des conseils gratuits seront donnés par quelques médecins qui veulent bien l'honorer de leurs visites. Il a établi à cet effet, un cabinet de consultation dans sa pharmacie.

## ANNONCES JUDICIAIRES

(1975) L'an mil huit cent trente-trois, et le trois juillet, à la requête du sieur Joseph Vachon, négociant, demeurant à Lyon, quai de Retz, n° 36; lequel fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M<sup>e</sup> Antoine-Casimir-Marguerite-Eugène-Foudras, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue des Célestins, n° 6; je, Pierre-Louis Blanchard, huissier reçu au tribunal civil de Lyon, demeurant place de Roanne, patentié le onze mai dernier, n° 1203, troisième classe, soussigné, certifie avoir signifié, 1° à dame Pierrette-Françoise Buhner, épouse du sieur François-Maurice Vachon, propriétaire, demeurant ensemble à Lyon, quai des Augustins, n° 79, en parlant, dans ledit domicile à sa servante, ainsi déclarée; 2° et à M. le procureur du roi, près le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Lyon, en parlant, dans son parquet, à sa personne, qui a visé le présent. L'acte de dépôt fait au greffe du tribunal civil de Lyon, le dix-huit juin mil huit cent trente-trois d'un acte de vente passé au requérant par les sieur et dame Vachon, le onze mai mil huit cent trente-trois, par lequel le sieur Joseph Vachon a acquis des sieur et dame Vachon plusieurs immeubles consistant en bâtimens, terrain, remise et hangar, situés en la commune de Cuire et Caluire, et plus amplement désignés audit acte; et j'ai déclaré, tant à la dame Vachon qu'à M. le procureur du roi, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions résultant d'hypothèques légales, existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, le requérant fera publier la présente signification dans les formes voulues par l'art. 683 du code de procédure civile, et afin que la dame Vachon et M. le procureur du roi n'en ignorent, je leur ai à chacun séparément donné copie 1<sup>o</sup> dudit acte de dépôt; 2<sup>o</sup> de mon présent exploit, en parlant comme dessus.

Cout : six francs vingt centimes me concernant.

Signé, BLANCHARD.

Vu et reçu copie au parquet, Lyon le trois juillet 1833. Le procureur du roi,

Signé, FLEURIEU DURIEU, substitut.

Enregistré à Lyon, le trois juillet 1833, reçu deux francs vingt centimes.

Signé, GULLOT.

Pour copie conforme :

Signé FOU DRAS.

## VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,  
D'immeubles situés en la commune de la Tour-de-Salvagny, appartenant au sieur Antoine Clavel.

Par procès-verbal de l'huissier Dufaitre, de Lyon, en date du six mai 1833, visé le jour de sa date par M. Gonnard, maire de la commune de la Tour-de-Salvagny, et par M. Dubost, greffier de la justice de paix du canton de l'Arbresle, à chacun desquels copie en a été laissée; enregistré le même jour par Guillot, qui a perçu deux francs vingt centimes; transcrit au bureau des hypothèques de Lyon le lendemain, vol. 25, n° 28, par M. Guyon, conservateur, et transcrit au greffe du tribunal de première instance de Lyon, le dix mai mil huit cent trente-trois, registre 49, n° 9, par M. Luc, greffier; Et à la requête de M<sup>e</sup> Desprez, ancien notaire, actuellement propriétaire, demeurant à l'Arbresle, lequel fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M<sup>e</sup> Ftienne-Genis Faugier, avoué, exerçant en cette qualité près le tribunal de première instance de Lyon, demeurant en cette ville, rue de la Bombarde, n. 1;

Il a été procédé, au préjudice du sieur Antoine Clavel, propriétaire et conducteur de diligences, demeurant à la Tour-de-Salvagny, à la saisie de divers immeubles dont la désignation suit :

## Désignation des immeubles saisis.

Ces immeubles se composent, 1<sup>o</sup> d'une maison située à la Tour-de-Salvagny, sur la grande route de Lyon à Paris; elle est bâtie en pierres, chaux et sable, et couverte en tuiles creuses; elle se compose de rez-de-chaussée et deux étages; elle est confinée, au nord, par ladite grande route, et au midi, par le jardin dont il sera ci-après parlé :

2<sup>o</sup> D'un jardin appartenant à ladite maison et au midi d'icelle, de la contenance de 3 ares;

3<sup>o</sup> D'un pré aussi appartenant à ladite maison, et au levant d'icelle, de la contenance de 10 ares 60 centiares.

Ils sont situés dans la commune de la Tour-de-Salvagny, arrondissement de Lyon, deuxième arrondissement du département du Rhône.

Lesdits immeubles sont habités et cultivés, savoir : le bâtiment et le jardin, par les mariés Clavel; et le pré, par le sieur Badoil, boulanger, qui en est locataire.

La vente, par expropriation forcée de ces immeubles, sera faite en l'audience des criées du tribunal de première instance de Lyon, sis au palais de justice, place Saint-Jean, où la première publication du cahier des charges, clauses et conditions de ladite vente devait avoir lieu le samedi vingt-deux juin mil huit cent trente-trois; mais le sieur Clavel ayant fait la promesse de désintéresser le poursuivant, la poursuite a été suspendue.

Le sieur Clavel n'ayant pas tenu sa promesse, un jugement dudit tribunal, en date du trois juillet mil huit cent trente-trois, enregistré, a ordonné la reprise de la poursuite, et a fixé la première publication au samedi vingt-sept du même mois de juillet, jour auquel elle aura lieu en ladite audience des criées de dix heures du matin à deux heures de relevée.

Signé, FAUGIER.

NOTA. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoué.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Faugier, avoué du poursuivant.

## ANNONCES DIVERSES.

(1817 9) Le mercredi dix juillet mil huit cent trente-trois, à onze heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Bruyn, notaire à Lyon, place de l'Herberie, n. 2, sur la mise à prix de 100,000 francs, en totalité ou en deux lots, à la vente aux enchères, par licitation entre majeurs, à laquelle les étrangers seront admis, d'une très-belle maison sise à Lyon, à l'angle de la place Ste-Claire et du quai d'Occident, près le pont d'Ainay.

Cette maison a quatre façades et se compose de caves voûtées, d'un rez-de-chaussée et entresol, de quatre étages, de mansardes et greniers sous la pente du toit.

S'adresser, pour connaître le cahier des charges, audit M<sup>e</sup> Bruyn, notaire, dépositaire des plans et des titres de propriété.

(1856 10) A vendre pour cause de changement. — Un fonds de restaurant bien achalandé, situé dans l'un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

(1953 3) A vendre. — Fonds de café.

S'adresser chez M. Lacoix, liquoriste, rue St-Dominique, n° 13.

(1897 8) A vendre. — Fonds de café dans un des meilleurs quartiers.

S'adresser au bureau du journal.

(1942 3) Un jeune homme très-actif désire se placer dans un magasin de détail ou en gros. Il ferait même le courtage pour la foire de Beaucaire.

S'adresser au bureau du journal.

L'on offre aux personnes qui désirent se mettre en pension au mois ou à l'année, une maison agréablement située à Oullins, et sur le bord de la rivière et du chemin de fer. L'on trouvera dans cette maison, salon de compagnie, abonnemens aux journaux et un cabinet littéraire, bains et toutes les commodités de la vie. L'on servira aussi dans les appartemens.

S'adresser, pour voir et traiter, dans ladite maison, ou pour avoir des renseignements, à l'hôtel des Courriers, rue St-Dominique, n. 12, à Lyon.

(1803 9)

## SURDITÉ.

(1974) Tous les journaux ont annoncé la précieuse découverte du docteur Mène-Maurice, de Paris, contre la surdité (non l'originelle). On regarde comme cures extraordinaires celles de M. Juge de Solognac, ancien maire de Clermont-Ferrand; celle du baron Vertreter, sourd depuis dix-huit ans; celle de M. Nègre, négociant à Nîmes, âgé de 86 ans; celle de M. Delpont, de Clermont-Lodève; celle du général Morgan; celle de Mad. Noblet, rue de Sèvres, n. 106, à Paris; elle était sourde depuis quinze ans; celle de M. de Moulleron, rue de Seine, n. 49, etc. Ces cures sont dues à l'huile acoustique que ce médecin emploie.

Le dépôt est chez M. Aguetant, pharmacien, place des Jacobins, n. 13, à Lyon. Prix : 6 f. le flacon.

## AU PRIX FIXE.

Papon, marchand cordonnier et bottier, place des Carmes, n. 4, au 3<sup>e</sup>.

Il prévient le public qu'il tient un assortiment de chaussures pour homme, pour femme et pour enfant, à juste prix. Pour homme, bottine, 16 et 13 fr.; souliers, 5 fr. 50 c.; demi-souliers, 3 fr. 50 c.; barraquette, 1 f. 90 c.; pour femme, souliers et escarpins, 4 f. 25 c. et 3 f. 50; barraquettes en peau, 1 f. 65, en toile grise, 1 f. 85; id. en coutil, 2 f. 25 c.; id. en prune, 2 f. 50 c.

(1972)

MAISON DE SANTÉ  
DU DOCTEUR LORIN,

Rue du Chapeau - Rouge, n° 6, maison Bouniols, ci-devant dirigée par le docteur BRUN.

Cette maison, placée dans une position des plus heureuses, dans le plus beau quartier de Lyon, est grande et spacieuse, bien meublée, et divisée en corps de logis séparés les uns des autres. Elle offre dans ses détails et dans son ensemble les divers avantages que peuvent désirer les personnes bien portantes, les convalescentes et les malades.

Ses jardins sont vastes et bien dessinés, et présentent les promenades les plus variées et les plus agréables.

(1875 4)

(1964 2) La pharmacie de MACORS fils aîné, successeur de Paul MACORS père, est toujours établie rue St-Jean, n° 30, à Lyon. Ce n'est absolument que dans cette pharmacie que l'on trouve le véritable sirop vermifuge, approuvé par décret spécial, et le sirop pectoral de mou de veau fait par distillation. On fera connaître ultérieurement, par les journaux, lorsqu'un dépôt de ces sirops sera établi dans la pharmacie que vient d'élever le sieur Paul MACORS fils cadet, rue Puits-Gaillot, en face le Théâtre, à Lyon.

EAUX  
MINÉRALES

NATURELLES ET ARTIFICIELLES.

Le dépôt est chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13. (1663 17)

## ESSENCE

DE

## CAFÉ MOKA.

Elle remplace le meilleur café; mêlée au lait, elle donne un excellent déjeuner, très-économique et très-prompement préparé.

Prix des flacons : pour dix déjeuners, 60 c.; pour vingt-cinq, 1 f. 25 c.

Chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux, où se trouvent aussi les Eaux Minérales naturelles et artificielles. (1663 8)

## MALADIES

SECRÈTES

## Et de la Peau.

Les nombreuses guérisons obtenues journellement par l'usage du sirop concentré de salsepareille, le distinguant de toutes les préparations de ce genre, sous quelles dénominations et sous quelles formes qu'on les présente.

Se vend toujours à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 32, à Lyon. (On fait des envois.)

(Voir le Constitutionnel du 6 mai et la Gazette de France du 23 du même mois.) (1887 5)

DÉPURATIF  
Du Sang.

L'extrait de salsepareille composé, du docteur Smith, médecin anglais, quai St-Antoine, n. 21, maison des Bains, à Lyon, est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute assurance, avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Se vend aussi chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n. 13. (1950 19)

Maladies Secrètes  
et cutanées.SIROP DEPURATO-LAXATIF  
de Séné\*

Publié par ordre exprès du gouvernement, Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompente et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que *Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulements anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc.*; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

\* C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) (1957 2)

## REMEDÉ AUTORISÉ,

Après trois séries d'expériences publiques.

Le Rob anti-syphilitique de Laffecteur est le seul approuvé par la société royale de médecine de Paris. Ce remède végétal a une action plus efficace et plus douce que celle des divers dépuratifs connus.

Les lettres consultatives doivent être adressées à Paris, à M. Laffecteur, rue des Petits-Augustins, n° 11. (Affranchir.)

NOTA. M. Laffecteur n'a qu'un seul dépositaire de son Rob à Lyon; c'est le sieur Boy-

riven, successeur d'Escoubas, place de l'ancienne-Douane, n. 2. (1960)

## PILULES

NAPOLITAINES,

De M. Poisson, pharmacien, breveté du Roi, rue du Roule, n° 11, à Paris.

Elles guérissent en peu de jours et sans accidents les maladies secrètes, récentes et invétérées.

Prix : 3 f. la boîte. Deux ou trois suffisent pour se guérir.

Chaque boîte, enveloppée de papier blanc, est revêtue de chaque côté du cachet de l'auteur, dont le nom s'y trouve écrit en toutes lettres.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Victorin-Biétrix Sionet, rue Neuve, n° 12, et à St-Etienne, chez M. Couturier, pharmacien. (1616 3)

## ÉTABLISSEMENT DESTINÉ

AU

## Redressement

DES

DIFFORMITÉS  
DE LA TAILLE

CHEZ LES JEUNES PERSONNES.

Cet établissement, formé depuis sept années, est avantageusement connu; les appareils orthopédiques, réunis aux moyens gymnastiques et aux douches à vapeur et autres, forment la base du traitement. Il est situé à Belleville (Rhône), et dirigé par M. le docteur DELORME, qui réside habituellement dans la maison. Le prix est modéré. (1812 3)

(1935) OMNIBUS

DE LYON A MACON.

Correspondance assurée de Lyon à Paris en 72 heures.

Les sieurs Besson et Berthaud cadet de Vaise, préviennent MM. les voyageurs qu'ils viennent d'établir un service d'Omnibus de Lyon à Macon correspondant avec les Omnibus de Chalon à Auxerre et Paris; ils pourront arrêter les places pour Chalon, Auxerre, Paris, Orléans, Troyes, Metz, Nancy, Dijon, Dôle, Besançon, Belfort, Colmar, Strasbourg, etc.

Le prix des places est très-modéré.

Les bureaux sont :

A Lyon chez M. Coublot, café du port Saint-Vincent.

A Chalon au bureau des Omnibus.

## THÉÂTRES.

Spectacles du 9 juillet.

GRAND-THÉÂTRE.

Les Comédiens, comédi-. — Les Voitures Versées, opéra.

CÉLESTINS.

La Maîtresse au Logis, vaud. — Le Cavalier Servante, vaud. — Le Savant, vaud. — Le Bal d'Ouvriers, vaud.

## FONDS PUBLICS.

BOURSE DE LYON. — 8 juillet 1833.

Cinq p. 0/0 au comp. j. du 22 mars . . .  
— fin courant. . .  
Trois p. 0/0 au comp. j. du 22 juin. . .  
— fin courant. . .

BOURSE DE PARIS du 4 juillet.

Cinq p. 0/0	104f 10	104f 30	104f 10	104f 30
— fin courant,	104f 50	104f 70	104f 50	104f 70
Empr. 1831,	104f			
Quat. p. 0/0				
Trois p. 0/0	77f 60	77f 70	77f 55	77f 70
— fin courant,	77f 70	77f 95	77f 70	77f 90
Naples,	92f 15	92f 40	92f 15	92f 35
— fin courant,	92f 55	92f 75	92f 55	92f 75
Emp. d'Esp.	88f 1/4			
Rente perp.	74 7/8			
Cortès,	15 1/4			
Emp. rom.	91 3/4			
Emp. belge,	94 7/8			
Haiti,	270			
Act. de laban.	1705			
Quat. canaux.	1152 50			
Caisse hypot.				

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp.,	102 à 104
— courant du mois,	103 à 102
— juin,	"
— juillet et août,	"
— 6 derniers mois,	104 à 103
— 4 derniers mois,	104 à 105
Lille,	93 50
Voiture,	4 75
3/6 disp. Montpellier,	180 à 182 50
— courant du mois,	180 à 182 50
— juin,	"
— juillet et août.	182 50 à 185

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.